met aucune limite à la communication de la documentation disponible à la Statistique Générale, mais il s'oppose à *l'établissement et à la communication aux Autorités allemandes d'indices de prix ou du coût de la vie car elle pourrait affecter les parités monétaires des pays européens et pourrait être utilisée pour modifier le cours du mark exprimé en francs* [43]. René Carmille rejoint ainsi Henri Bunle pour lequel tout indice du coût de la vie calculé en France serait dépourvu de signification pratique. Il recommande de ne pas acquiescer à la demande de l'Office de statistiques du Reich. La Statistique Générale continue donc à se limiter au calcul mensuel d'un indice du coût de la vie suivant les directives allemandes.

En janvier 1942, les Allemands réclament au SNS un rapport sur l'ensemble des services français qui dressent des statistiques. Ils le chargent également de centraliser les informations disponibles sur l'activité économique et de les leur communiquer régulièrement. Les premières statistiques économiques mensuelles sont transmises, à titre confidentiel, au ministère des Finances et aux Autorités allemandes en juillet 1942. Les Autorités allemandes sollicitent également le SNS pour mettre au point un vaste projet puisque René Carmille répond au Colonel v. Passow, à l'Hôtel Claridge à Paris, le 8 octobre 1942 [44] :

J'ai réfléchi à la conversation que nous avons eue hier soir... Comme vous je pense qu'une entente européenne au sujet de la construction des machines à statistiques et au sujet de leur utilisation est absolument nécessaire, mais il convient que cette entente parte des intérêts de l'Etat et de la communauté nationale, en écartant les intérêts particuliers des fournisseurs...

La question la plus immédiatement importante est celle de la rédaction de codes suffisamment bien articulés pour qu'ils puissent recevoir des indications nouvelles sans que leur contexture ait besoin d'être changée. Il faut également que ces codes soient imposés à tous les utilisateurs et, si possible, dans le cadre européen.

Nous ne disposons pas d'informations permettant de savoir si d'autres projets de cette ampleur ont été envisagés, mais nous savons que celui-ci n'a pas été réalisé.

Ce qui est clair, c'est que plusieurs événements extérieurs au SNS modifient la nature de ses relations avec les Autorités d'occupation et celles de Vichy.

---

43. 'Papiers Gasc' et SAEF, B 55 349.
44. 'Papiers Gasc'.

L'évolution du SNS à partir de 1943.

L'invasion de la zone Sud oblige à détruire les fiches clandestines de mobilisation, au grand dam de Carmille. Des listes clandestines de spécialistes, utiles pour les armées alliées après le débarquement, seront dressées à Lyon à la fin de 1943. Elles ne seront toutefois pas utilisées.

En mars 1943, B. de Saint-Salvy est réintégré au Contrôle de l'Armée et remplacé par un homme de confiance de René Carmille.

A la même époque, les Autorités d'occupation envisagent de faire fonctionner le SNS pour leur compte en confiant à ses directions régionales le soin de collecter et de dépouiller les questionnaires mensuels des entreprises travaillant pour l'armement allemand, pour décharger le service central de mécanographie allemand à Paris [45]. Pierre Cathala, ministre des Finances, donne son accord de principe, le 24 juin 1943. Les Allemands envisagent, pour l'avenir, de confier au SNS la statistique des livraisons des établissements industriels français au Reich. Nous ne savons pas si ces projets ont été menés à bien mais cela paraît improbable car les relations entre le SNS et les Autorités d'occupation semblent se dégrader durant l'été de 1943. Celles-ci s'opposent, en effet, à la publication du décret de mai 1943 confiant au SNS la coordination des travaux mécanographiques des administrations publiques et des organismes privés d'intérêt général. La raison d'abord invoquée est le manque provisoire de fonctionnaires compétents chez les Allemands [46]. Ils finissent par donner leur accord et le décret est publié au JO du 10 octobre 1943. Sans doute les autres textes relatifs au Service ne suscitent-ils pas leur opposition. L'arrêté du 28 juillet 1943 (JO du 10 septembre 1943) qui délimite ses attributions et celles du Service de la Statistique industrielle au secrétariat d'Etat à la Production industrielle le charge des études d'uniformisation des codes numériques utilisés par les organismes rattachés au secrétariat d'Etat.

A la suite d'un rapport de René Carmille sur les activités du SNS en matière de sondages (été 1943), puis de son projet de décret (février 1944), l'organisation des sondages est réglementée [47]. Le SNS *donne son avis sur les méthodes et sur les résultats des enquêtes par sondage entreprises par l'administration publique et par les organismes privés d'intérêt général et contrôle leur exécution* (décret du 30 mars 1944, JO du 11 mai).

---

45. Note de Gasc sur l'entretien du 18 avril 1943 rue de l'Université avec le colonel Böde, Chef du service central de l'Armement en France

46. 5 août 1943, lettre de René Carmille à Fernand de Brinon, Ambassadeur de France, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés.

47. SAEF, B 55 349.

Un Service Colonial des Statistiques dirigé par des administrateurs détachés du SNS est également créé au secrétariat d'Etat aux Colonies (décret publié au JO de février 1944, loi publiée au JO du 23 mars 1944).

Globalement, en tout cas, le SNS peut étendre son champ d'activité.

A l'élargissement des attributions réglementaires du SNS correspond l'augmentation effective de ses travaux. La première direction (ancienne SGF) est sollicitée par les Autorités d'occupation, à partir d'avril 1943, pour fournir des informations sur les effectifs de la main-d'oeuvre et sur la durée du travail. Ces données viennent de l'enquête de la Direction du Travail auprès des établissements assujettis au contrôle de l'inspection. Elle exploite l'enquête et complète ces données par les états des ingénieurs des mines afin de calculer divers indices. L'enquête est trimestrielle depuis 1942 et les calculs effectués couvrent 3 millions de salariés et 60 000 établissements. Elle publie les résultats sur la durée du travail dans son Bulletin, mais, à la demande des Autorités d'occupation, la statistique des effectifs reste confidentielle [48].

Pour les ateliers régionaux, la charge la plus lourde, qui s'ajoute à celles héritées du service de la Démographie (répertoires, exploitation des bulletins des nouveaux contingents des jeunes assujétis aux Chantiers de la jeunesse, mise à jour du recensement des activités professionnelles, enquêtes agricoles ...), provient de la contribution du Service au STO [49].

Cette contribution (cf. infra) passe par le détachement d'un administrateur du service technique de l'échelon de Paris et de ses adjoints au commissariat Général au STO en février 1943. Il est certain qu'à cette date le Service National des Statistiques a été mis largement à contribution pour répartir entre les départements les contingents de jeunes appelés au STO. Une note du Commissariat Général au STO du 10 mars indique qu'en *zone occupée le SNS recherche pour chaque département l'importance des jeunes gens des trois classes (jeunes nés en 1920, 1921 et 1922) qui n'étaient pas agriculteurs.* Il y a lieu de noter, précise ce document, que *les renseignements utilisés par le SNS sont ceux provenant du dernier recensement complet, c'est à dire de celui de 1931.*

Pour la zone libre indique la même note, *le gouvernement disposait de renseignements démographiques plus précis, puisque les jeunes gens en cause avaient tous effectué un stage dans les chantiers de jeunesse et avaient été*

---

48. 'Papiers Gasc'.
49. Archives INSEE, SAEF rapports d'inspection. Archives Nationales.

recensés. Dans ces conditions, le Service National des Statistiques qui, tout d'abord avait envoyé dans les départements les listes des jeunes gens des trois classes pour chacune des catégories, numéros 1 à 8 de la circulaire du 5 février 1943, a établi d'autres listes comportant les noms répartis par département des 50.000 jeunes gens (ce sont les chantiers de la jeunesse qui ont fait ces listes) passés effectivement par les chantiers de jeunesse. Ce sont ces listes qui finalement ont du être utilisées par les départements.

Elles ont été établies par le Commissariat des chantiers de jeunesse et adressées par département. Elles ont été portées à la connaissance des autorités préfectorales.

D'autre part, par un message téléphoné du 23 février 1943 au Cabinet du secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, confirmé par lettre le 24 février, le SNS a fourni une répartition par département de 50 000 travailleurs nés en 1920, 1921 et 1922 à envoyer en Allemagne. Le SNS précise que cette répartition a été faite en prenant pour base *le recensement des Activités Professionnelles du 17 juillet 1941, déduction faite de la population agricole des différents départements intéressés et des catégories d'hommes exemptés de l'inscription sur les listes de départ, conformément aux dispositions de vos circulaires (circulaires n° 2/C du 20 février et n° 3/C du 21 février 1943).*

Par ailleurs, une circulaire aux Préfets du ministre de la Production Industrielle et du ministre du Travail du 21 février 1943 indique qu'*à toutes fins utiles, après achèvement des travaux qui lui ont été demandés, le Service National des Statistiques recherchera les noms des hommes compris à tort dans le groupe I 'Professions Générales', en établira les listes par département et vous les adressera (ces listes seront marquées Groupe n° 7).* La circulaire précise en outre que *l'attention de MM. les Préfets est tout spécialement attirée sur le fait que les renseignements fournis correspondent à la situation à la date du 17 juillet 1941 et qu'il faut s'attendre à des différences assez importantes notamment en ce qui concerne les résidences actuelles.*

Pour le SNS, ces tâches sont d'importance puisque René Carmille réclame du matériel supplémentaire en mars 1943. Il est ensuite envisagé de mettre les équipements du SNS à la disposition des directions régionales du STO pour l'exploitation des bulletins. Puis son instruction du 6 avril 1943 pose les limites de la contribution des directions régionales du SNS aux travaux des directions du STO et le 8 avril, René Carmille prescrit d'inverser l'ordre d'urgence des travaux et place au second plan l'exploitation des bulletins du recensement STO au profit du

fichier des établissements. Les directions régionales reçoivent et exploitent néanmoins les bulletins du STO. Elles dressent des listes qui seront comparées à celles des directions régionales du STO. Selon les rapports d'inspections de l'été de 1943, la plupart des directions ont commencé à vérifier et codifier ces bulletins. L'usage effectif de ces opérations en matière de contrôle reste inconnu.

De son côté, la direction générale du SNS à Lyon est sollicitée par les Allemands qui réclament la liste des codes mécanographiques pour le classement des informations militaires (liste transmise le 23 juillet 1943).

L'intérim (1944-1946).

A partir de février 1944 (arrestation de René Carmille par les Allemands), Henri Bunle assure l'interim. Il ne modifie pas l'organisation antérieure, mais la Libération du territoire impose une réorganisation du SNS. Il est rattaché à la direction de la Documentation et des Etudes Economiques dirigée par Hervé Gruyer au ministère de l'Economie Nationale. La direction générale et l'établissement central de mécanographie de Lyon sont transférés à Paris, l'Ecole d'Application déménage rue de la ville l'Evêque. La section des sondages est intégrée à la direction des enquêtes économiques.

La désorganisation des communications nationales isole les DR. Leurs directeurs recoivent peu d'instruction pour satisfaire les nombreuses commandes qui émanent des nouvelles autorités locales (travaux mécanographiques et sondages).

Henri Bunle rédige un rapport sur le SNS pour le ministère. Il préconise de séparer les activités d'études statistiques de celles de l'enregistrement et du traitement mécanographique des données et d'accorder les crédits et les garanties réglementaires nécessaires pour que les statisticiens coordonnent la quantification publique. C'est un retour à l'organisation d'avant-guerre mais qui tient compte de la présence de la mécanographie et du changement d'échelle du SNS pendant la guerre.

Après la Libération, l'exploitation des bulletins du recensement des activités professionnelles, comme de ceux du recensement des juifs et du recensement des jeunes pour le STO est suspendue. Les documents sont envoyés à la récupération (instruction du 27 novembre 1944). Le 18 mai 1945, la direction générale prescrit aux établissements régionaux d'éliminer les références au statut et à la nationalité de la première composante du numéro individuel d'identification

(cf. supra) et de ne notifier que le sexe (n°1 ou 2). Ce numéro à treize chiffres sera choisi par la Sécurité Sociale dès sa création pour individualiser les assurés. Connu comme le "numéro de Sécurité Sociale", il est toujours le numéro institué par le SNS en 1941.

Toutefois, contrairement à ce qu'espéraient ses créateurs, ce numéro n'a pas été retenu comme l'identifiant de tous les fichiers administratifs. L'opinion publique a, en effet, gardé le sentiment d'un danger pour les libertés individuelles dans le cas d'interconnexion entre tous les fichiers ; et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en particulier, s'est donné pour tâche d'empêcher une généralisation de ce numéro. Pour la même raison, la loi sur l'obligation de la déclaration de changement de domicile a été abrogée, ce qui a entraîné l'abandon de la gestion des dossiers individuels qui ne pouvaient plus être tenus à jour.

Le SNS restitue les archives du recrutement au ministère de la Guerre (circulaire interministérielle du 10 novembre et dépêche ministérielle du 28 novembre 1944). Les transferts sont terminés au début de 1945.

A la même période, les travaux de l'équipe d'Alfred Sauvy permettent d'établir un bilan pour la commission du coût de l'Occupation.

La majorité des officiers embauchés par René Carmille restent au SNS. Ceux qui ont été recrutés après le 11 octobre 1942 sont soumis au concours interne. Alfred Sauvy est le seul statisticien de la SGF à quitter le SNS. Il est affecté au secrétariat général à la Famille et la Population en avril 1945 et refuse de réintégrer son corps d'origine lors de la suppression du secrétariat en octobre.

Pour satisfaire les nombreuses commandes extérieures, Henri Bunle entreprend une remise en ordre interne sans attendre l'annonce, le 12 mai 1945, du décès à Dachau de René Carmille. Sa tâche est d'autant plus délicate que le Service doit faire face à des restrictions de papier et subit ses premières réductions d'effectifs (février 1945) tandis que de nouveaux travaux lui sont confiés (recensement des hommes de 18 à 45 ans, recensement de la main-d'oeuvre, des étrangers, des déportés, contrôle des cartes d'alimentation). Pour accroître la productivité et le contrôle des ateliers, une circulaire du 8 janvier 1945 crée un bureau technique de coordination. Ce bureau examine les comptes rendus mensuels imposés à toutes les divisions et les comptes rendus trimestriels déjà exigés des DR.

Les modifications de l'organisation administrative régionale obligent à réviser les compétences respectives de plusieurs DR et à déménager des masses de documents. Les fichiers du Lot-et-Garonne, établis jusqu'alors par la DR de Toulouse, sont transférés à Bordeaux après le rattachement de ce département à sa région administrative (décret du 29 novembre 1944). La DR de Strasbourg est réorganisée par un administrateur envoyé de Paris car plusieurs de ses agents sont condamnés par les commissions d'épuration. Après la récupération des documents militaires par le service du Recrutement, la DR de Poitiers (créée le 6 avril 1943 pour des besoins de liquidation de la guerre essentiellement) prend en charge une partie des tâches de celle de Bordeaux. Au printemps, toutes les DR de Métropole sont inspectées tandis que celles d'Afrique du Nord sont réorganisées (*tout est à refaire* selon Henri Bunle).

Malgré cette remise en ordre et la décision politique de confier au SNS la préparation d'un recensement démographique pour le printemps de 1946, il est l'objet de vives critiques. Plusieurs rapports établis par des inspecteurs des Finances à la suite de leurs visites des ateliers régionaux au printemps et à l'automne 1945 sont défavorables. Dans les régions, comme dans les administrations centrales, le Service est accusé de gaspillage et d'incompétence. Le ministère de la Production Industrielle refuse de collaborer à ses travaux d'uniformisation des nomenclatures industrielles en octobre. Parallèlement, la suppression de la déclaration obligatoire de domicile le prive d'un renseignement précieux. Puis, l'ordonnance du 2 novembre 1945 (JO du 3 novembre 1945) le décapite en mettant à la retraite 7 inspecteurs généraux sur les 9 dont il dispose. Henri Bunle est concerné par cette mesure ainsi que les premiers collaborateurs de René Carmille (Adam, Balourdet, Humbert, Lombardy, Marie et Rousseau). La lettre de protestation qu'ils envoient au ministre demeure sans effet. L'hostilité ambiante est accentuée lorsque le SNS est accusé de collaboration dans une note diffamatoire qui circule à l'Etat-Major des Armées. Henri Bunle le défend avec force et il suggère même d'augmenter ses attributions en matière de formation économique (ce qui entraîne une vive polémique avec Lescure, professeur de droit de la Faculté de Paris).

Dans les DR, les conditions de travail se dégradent. Le mécontentement du personnel se traduit pas la fréquence des congés de maladie (qui confinent à l'abus selon Henri Bunle), par l'augmentation du turn over et par sa participation massive aux mouvements sociaux de l'hiver 1945. Au début de 1946, les effectifs budgétaires du SNS sont réduits de 7%. Cependant, l'avenir du service est assuré puisqu'il est chargé du recensement général de la population.

Francis-Louis Closon est nommé directeur général du SNS le 1er avril 1946. Le 27 avril, les articles 32 et 33 de la loi de finances créent l'INSEE.

III. LE SNS ET LE SERVICE DE L'ETAT FRANCAIS

Pourquoi et comment servir l'Etat français ? Cette question est devenue centrale dans l'historiographie de la France de Vichy, comme en témoigne *Servir l'Etat français*[50], un livre tiré d'une thèse soutenue à l'Institut d'Etudes politiques de Paris par Marc Olivier Barùch en 1997. Le lecteur pourra compléter son information en consultant *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation,*[51] un ouvrage écrit conjointement en 1996 par François Bloch-Lainé et Claude Gruson (ce dernier possédant la qualité supplémentaire d'avoir été directeur général de l'INSEE de 1961 à 1967).

A dire vrai, cette question de la responsabilité des administrations avait été soulevée à l'encontre du SNS, en novembre 1945, dans une note, qui a le ton d'un libelle, - non signée - émanant de la Direction du recrutement et de la Statistique du ministère de la Guerre[52]. Elle préconisait la suppression du SNS en raison de griefs symptomatiques et intéressants à bien des égards : non seulement le SNS était une création du régime de Vichy, ce qui était une tare, mais de surcroît ses responsables étaient tenus pour responsables de complicités avec l'occupant : "*les Directions Régionales au lieu d'être des Centres d'organisation de la Résistance en raison de leur dotation en personnel et moyens mécanographiques, travaillent, au contraire, au profit de l'ennemi. C'est ainsi que furent tenues des statistiques détaillées des productions industrielles et agricoles. On établit des listes nominatives des hommes qui avaient été placés en affectation spéciale. Ces documents servirent aux occupants pour effectuer leurs réquisitions de matières premières et de ravitaillement et leur permirent de déporter en Allemagne les ouvriers français de main-d'oeuvre spécialisée*" [53]

A ces accusations fort graves à l'époque (mais globalement erronées, comme nous le verrons), allaient répondre des plaidoyers justificatifs dont nous résumons l'argumentaire : le fondateur du SNS, René Carmille[54], a eu un destin

---

[50]Fayard, 1987

[51]Odile Jacob, 1996

[52]Archives INSEE

[53]ibidem

[54]Admis en 1906 à l'Ecole Polytechnique, René Carmille opte à sa sortie, en 1908, pour l'artillerie métropolitaine; après la Grande guerre, il est admis par concours dans le corps du Contrôle de l'administration de l'Armée (il deviendra Contrôleur général de 1ère classe en janvier 1942). Sur sa carrière, on peut lire l'article nécrologique publié par le général Marie dans *Le Journal de la société de statistique de Paris*, juillet-août 1945, et mieux encore la

héroïque : avant d'être déporté pour mourir à Dachau, il avait déployé une énergie digne d'éloges pour mettre en oeuvre une mobilisation clandestine ; au total, l'attitude du SNS et de ses agents pris globalement avait été des plus honorables, tout au long de l'Occupation. Et les assertions contenues dans le libelle ne répondaient que partiellement à la question, qui a suscité la création de cette commission d'historiens : comment le SNS a-t-il servi l'Etat français ?

L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés a pris beaucoup plus de temps que nous ne l'escomptions, car l'analyse des sources suffisamment fiables, sur cet objet précis qu'est l'attitude "politique" du SNS durant les années sombres, a été relativement incommode. Et ce pour au moins trois raisons. En premier lieu, parce qu'il n'existe pas encore de modèle suffisamment opératoire qui permette de porter un jugement totalement objectif sur le fonctionnement politique d'une administration pendant la guerre Quels critères, en effet, retenir pour affirmer qu'elle a ou non collaboré, qu'elle a ou non résisté ? Nous en sommes réduits à formuler un discours relativement impressionniste, même si nous l'estimons globalement valable, si nous prenons soin de nous appuyer sur la chronologie qui nous permet d'apprécier variations, inflexions, et partant, les positions initiales. Deuxième raison : le poids de la personnalité de René Carmille risque de faire juger l'institution à travers le seul prisme de l'action de son fondateur Enfin, la quête de sources parfaitement fiables a été relativement difficile : certaines, en effet, parce que compromettantes, ont pu être détruites à la Libération; d'autres qui relèvent du seul témoignage oral sont souvent sujettes à caution. Et nous devons souligner, sans fausse humilité, que notre information demeure encore lacunaire, notamment pour celle qui touche à la fin de ces années noires.

Cela dit, sans pouvoir répondre à toutes les interrogations qui peuvent être légitimement posées, nous sommes, malgré tout, convaincus que les informations recueillies et recoupées - comme il est de règle - nous permettent d'aboutir à des réponses vraisemblables. En tout cas, nous croyons avoir été en mesure de nous frayer une voie entre l'histoire-mémoire trop souvent hagiographique et des réquisitoires entachés des dérives pernicieuses de l'anachronisme.

Pour des raisons de lisibilité, nous avons choisi un plan thématique. Nous nous demanderons d'abord si le SNS a globalement collaboré ou résisté, pour analyser ensuite comment et pourquoi il a été amené à servir le régime de Vichy. Cette approche ne saurait néanmoins, - nous l'avons dit - gommer la dimension

---

plaquette rédigée immédiatement après la guerre par le Service national des Statistiques et intitulée "A la mémoire de René Carmille".

chronologique. En schématisant, on peut, en effet, distinguer trois phases : dans un premier temps, ceux qui deviendront les responsables du SNS profitent du vide laissé par la disparition de la Troisième République .pour mettre en place une institution nouvelle ; en 1941-1942, le SNS a -comme la quasi totalité des autres administrations- servi loyalement, parfois avec zèle, et en tout cas, si l'on en croit nos sources, sans réticences, le régime de Vichy : ce dernier ayant, aux yeux de ses responsables, le mérite d'être légal, tout en proposant le dessein louable de prôner un redressement moral après la grave crise d'identité nationale de l'été 1940; enfin, il est vraisemblable (nos sources par trop éparses ne nous permettent pas d'être plus précis) que, dans le courant de l'année 1943, un certain nombre d'agents du SNS cessent de croire à la légitimité d'un régime, au moment où se profile, après le débarquement anglo-saxon en Algérie et au Maroc, une autre légitimité, alors que la Collaboration d'Etat fonctionne de plus en plus nettement pour alimenter la machine de guerre nazie.

Disons d'emblée que le SNS ne peut se prévaloir d'avoir été une administration globalement résistante. Ajoutons immédiatement qu'il ne peut être, d'aucune manière, qualifié de collaborationniste, car -à quelques exceptions près- les cadres ont manifesté, dès l'origine, des sentiments anti-allemands. Cela dit, précisons bien que le SNS a pu -de manière ambivalente- pratiquer à l'égard du régime de Vichy l'accommodation (nous reprenons ici à notre compte une expression particulièrement heureuse formulée par l'historien Philippe Burrin dans son ouvrage *La France à l'heure allemande*[55])

LE SNS ET LE COLLABORATIONNISME

Rappelons le distinguo opératoire établi par les historiens entre les tenants d'une Collaboration d'Etat, mise en oeuvre par l'Etat français avec le Reich, et les militants proprement collaborationistes qui préconisent, eux, bruyamment, une collaboration qui devrait être menée tous azimuts, y compris au plan militaire, par un régime français devenu fasciste.

En nous référant à nos sources -il est vrai parcellaires- très peu d'agents du SNS sont entrés dans la voie d'un collaborationnisme actif. Sans doute, certains témoignages recueillis dans les semaines qui suivent la Libération font-ils état à la Direction générale de militants du SOL, ce service d'ordre légionnaire musclé crée par Joseph Darnand, (l'un d'entre eux exercera des fonctions importantes dans les rangs de la Milice du Rhône), voire "*des moutons à la solde de la Gestapo*". Si

[55]Le Seuil, 1995

toutes ces assertions ne sont pas à rejeter, elles n'ont pu être vérifiées. Mais il est plus vraisembable que, pratiquant l'amalgame, ces mêmes sources visaient avant tout *"des fonctionnaires particulièrement dévoués à la cause de Vichy"* [56], travaillant à la Direction générale : il fait peu de doute que, tout en rejetant -comme dans les autres administrations françaises- les collaborationnistes patentés, un certain nombre de responsables du SNS, épris d'ordre, partageant l'idéologie de la Révolution nationale et estimant peut-être que Philippe Pétain menait double jeu, soient demeurés jusqu'au bout des pétainistes convaincus. Signalons que, quand bien même certaines administrations aient pu chercher à protéger leurs agents lors de l'épuration, les mesures prises en ce sens au SNS sont relativement peu nombreuses[57]. Ce qui conforte l'idée que le collaborationnisme proprement dit y a fait - comme dans la plupart des administrations françaises[58]- peu d'adeptes. Précisons que Carmille veilla à ne pas laisser se développer l'idéologie collaborationniste. Ainsi, le 27 janvier 1942, il ordonna à un de ses administrateurs de se *"désister immédiatement de (s)es fonctions (de membre actif du groupe Collaboration) et de (s)'abstenir à l'avenir de toute activité et de toute propagande de ce genre"* [59]

Cela dit, il faut s'attarder sur la personne de Christian Bourdoncle de Saint-Salvy[60], qui nous paraît constituer l'exception qui confirme la règle. Car ce contrôleur des armées fut nommé par René Carmille (auquel on a peut-être forcé la main) à la tête de l'antenne du SNS en zone nord, en qualité de directeur-adjoint. S'affichant comme un partisan déterminé de la Collaboration d'Etat[61], dans la lignée de Pierre Laval, il manifesta (si l'on en croit des témoignages concordants) des sympathies à l'endroit de Doriot et de son Parti populaire français, un mouvement cachant de moins en moins son inclination à l'égard de l'Allemagne

---

[56]Archives INSEE

[57]Souhaitons qu'on puisse, à l'avenir, si l'on découvre de nouvelles sources,en savoir un peu plus, sur les modalités de l'épuration à l'encontre de membres du SNS. Les documents dont nous disposons évoquent le procès intenté à Marseille en janvier 1945 contre le chef du personnel de Lyon, des poursuites contre certains membres de la direction régionale de Dijon, contre trois des agents de celle de Clermont-Ferrrand, la révocation du directeur régional de Lille, celle d'un nombre non négligeable d'agents de la direction régionale de Strasbourg (soumis à la pression des "autonomistes")....Cela dit, jusqu'à plus ample informé, les inculpations pour attitude collaborationniste proprement dite paraissent avoir été rares, pour ne pas dire fort rares.

[58]Nous renvoyons à la démonstration convaincante qu'en fait Marc Olivier Baruch dans son ouvrage, *Servir l'Etat français*, *op. cit.* .

[59] A.N. 2AG 27; cité par Marc Olivier Baruch, *op. cit.* p. 434

[60]Nos sources sont malheureusement lacunaires sur ce contrôleur des Armées, né en 1901

[61]Dans l'échange qu'il a le 20 juin 1941 avec un des responsables du Commissariat général aux questions juives, Saint-Salvy déclare vouloir *"se charger de contrôler"* les déclarations faites par les Juifs lors de leur recensement (Archives nationales AJ38 62 M73)